

Nos objectifs

Le renouvellement des générations en agriculture est un enjeu majeur pour notre département.

La Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques a pour objectif d'accompagner tous les futurs cédants, quel que soit leur projet (dans un cadre familial ou en dehors du cadre familial), dans leur processus de transmission.

La démarche mise en place s'inscrit dans le respect des souhaits du cédant qui reste en tout état de cause maître de son projet de fin de carrière.

Nos domaines d'accompagnement

- Accompagnement à la réflexion : présentation des différentes solutions, mise en lumière les différents points de vigilance, élaboration d'un scénario de transmission...
- Aide à la mise en place d'un calendrier d'action (administratif, juridique...)
- Diagnostic technico-économique, humain, environnemental...pour disposer d'un regard extérieur, neutre sur le fonctionnement et le potentiel de l'outil de production en place
- Mise en relation cédant/repreneur avec accompagnement humain dans la mesure où cette solution est envisagée
- Maîtrise des circuits et des formalités administratives et réglementaires relatifs à la transmission

Tout au long du projet de transmission, le conseiller Transmission est l'interlocuteur privilégié du cédant ; il reste à sa disposition pour l'accompagner dans l'avancement de son projet l'orienter vers les interlocuteurs appropriés.

Nos outils d'accompagnement

La Chambre d'Agriculture propose un accompagnement collectif et/ou individuel avec l'objectif :

- **Collectif** : Apporter aux cédants les connaissances et compétences nécessaires pour préparer au mieux leur projet de transmission sur les aspects techniques, sociaux, juridiques, patrimoniaux et humains. Au travers de l'alternance des apports et échanges collectifs, chaque personne est à même de pouvoir identifier sa propre feuille de route à mettre en place en fonction de son projet pour le mener à bien.

- **Individuel** :
 - 1 Diagnostic d'exploitation à transmettre : Evaluation des aspects technico économiques de l'exploitation, mise en perspective des points forts et fragilités en vue d'une possible inscription au RDI.
 - 2 Mise en relation : Faciliter la première prise de contact entre cédant et repreneur pour un démarrage réussi de cette nouvelle relation avec possibilité de prolonger l'accompagnement sur la durée.
 - 3 Suivi stage parrainage : Assurer des points de rencontre réguliers afin d'accompagner les acteurs dans la mise en place de leur projet en favorisant l'expression de chacun. Différents points sont abordés : les objectifs professionnels et personnels de chacun, la communication au sein du groupe, la gestion des conflits, l'organisation du travail, la place de chacun...

Contact :

Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques

Service installation-transmission

124 Boulevard Tourasse

64078 PAU Cedex

Mirentxu HIRIGARAY

06.72.67.01.21

m.hirigaray@pa.chambagri.fr